



Christelle DUBOS

secrétaire d'Etat auprès de la ministre des
Solidarités et de la Santé

Adrien TAQUET

secrétaire d'Etat auprès de la ministre des
Solidarités et de la Santé

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge remet ses propositions sur la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants en vue de la campagne de formation continue des 600 000 professionnels de la petite enfance

Paris, le 25 avril 2019

Sylviane Giampino, Vice-Présidente du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence a remis aujourd'hui à Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé ainsi qu'à Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, un rapport intitulé « pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant ». Ce rapport formule des propositions de repères pour un référentiel de qualité des acteurs de la petite enfance ; ces repères serviront de base au plan de formation des 600 000 professionnels de la petite enfance, prévu par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'accueil formel des jeunes enfants, par les assistants maternels, dans les crèches ou en garde à domicile, constitue un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale parce qu'il favorise le développement et l'éveil de l'enfant. C'est pourquoi la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte l'ambition d'un renforcement de la qualité des modes d'accueil, notamment par un plan de formation continue à destination des 600 000 professionnels de la petite enfance.

Réalisé dans le cadre d'une saisine conjointe de la ministre des Solidarités et de la Santé et de la Secrétaire d'Etat, et s'inscrivant dans la continuité d'une réflexion sur la qualité des modes d'accueil inscrite au programme de travail du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, le rapport du HCFEA propose des orientations pour la formation continue des professionnels et la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs.

Ses 24 propositions de repères pour un référentiel de qualité des acteurs de la petite enfance serviront à la construction en 2019 de la maquette pédagogique du plan de formation continue. La campagne de formation continue sera testée d'ici la fin de l'année puis sera déployée sur 3 ans, de 2020 à 2022.

Parmi ces repères figurent par exemple :

- Enrichir le projet social en améliorant la connaissance des besoins du territoire d'implantation pour accueillir toutes les familles ;
- Aider l'enfant à identifier et faire avec ses émotions et celles des autres en toute sécurité et faciliter la socialisation et les relations des enfants entre eux ;
- Favoriser un projet éducatif qui soutient explicitement le développement langagier de l'enfant et son imaginaire, ainsi que le développement du corps, du jeu libre, de l'attention et des soins aux enfants ;
- Encourager l'éveil artistique et culturel au quotidien en prévoyant des temps de danse, comptines, lecture d'albums, dans un climat de jeu, de créativité, de dialogue avec l'enfant ;
- Documenter les professionnels, croiser savoir-faire et connaissances actualisées dans les disciplines clés pour le développement et le bien-être de l'enfant et organiser des réflexions collectives sur les pratiques.

Le rapport comporte également 24 propositions de pilotage de la qualité pour créer un environnement propice à l'amélioration régulière des pratiques, ainsi qu'à la professionnalisation et à la reconnaissance des métiers de la petite enfance. Par exemple, le HCFEA propose de favoriser la continuité éducative de la naissance à 6 ans, notamment par des formations communes et des partenariats locaux entre professionnels de l'école maternelle, de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil de loisirs soutenus par les pouvoirs publics.

Pour en savoir plus, accédez au [rapport](#) accédez à la [synthèse](#)

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr